

La Lettre

du Sud Ouest Lémanique



SYMASOL

Syndicat mixte des affluents
du sud-ouest lémanique

SOMMAIRE

Le Contrat de Territoire - une nouvelle procédure sur le Sud-Ouest Lémanique...page 1
 Contrat Corridors Biologiques Arve-Lac : étude du dernier tronçon de l'Hermance...page 2
 Quels outils pour réduire les pesticides sur le territoire ?page 3
 Retour sur les derniers chantiers du contrat de rivières réalisés en 2013....page 4&5
 Observatoire de la « Ressource en eau » et suivi des débits de nos rivières....page 6
 Avancement de la procédure NATURA 2000 sur notre territoirepage 7
 L'espèce du mois, la parole aux élus, une nouvelle compétence, en brefpage 8

Le contrat de rivières engagé depuis plus d'une décennie a été le révélateur d'un engagement affirmé des collectivités locales sur les thématiques environnementales. Il a entraîné de multiples partenaires et enclenché dans son sillage une dynamique locale très significative.

Les actions d'aménagement, d'entretien, de mise en valeur, de préservation des rivières et des milieux aquatiques, de la prise en compte de la ressource en eau sont autant de sujets qui ont permis aux élus d'aujourd'hui de s'approprier les problématiques, de voir les réalisations en cours et surtout de s'engager dans la construction d'un nouveau projet.

Le contrat de rivières a fait mûrir et grandir la réflexion. Il est né des constats, il a permis des réparations et il a été un outil formidable pour anticiper et entretenir.

Que vive maintenant le Contrat de Territoire « milieux aquatiques et terrestres » qui renforce les actions en directions des rivières et des bords de lac et qui replace l'enjeu de la forêt au cœur de nos préoccupations.

Voilà les enjeux sur lesquels vous m'avez désigné président du SYMASOL, je vous en remercie.

L'eau est un bien précieux, sachons en être digne et respectueux pour les générations à venir.

Gil Thomas
Président du SYMASOL

Le Contrat de Territoire milieux aquatiques et terrestres 2014-2019

Une nouvelle procédure sur le territoire du sud-ouest lémanique

Le SYMASOL a été créé pour porter la phase de mise en œuvre du contrat de rivières du sud-ouest lémanique sur la période 2006-2012. Ce contrat étant arrivé à échéance début 2012, une étude « Bilan, évaluation et perspectives » a été menée sur 2012-2013 et a mis en avant les améliorations sur les milieux aquatiques mais également les problèmes persistants et les nouveaux enjeux sur le territoire.

Après une année de réflexion et de travail sur la redéfinition des objectifs du territoire et l'établissement d'un nouveau programme d'actions, les élus ont fait le choix de poursuivre la dynamique engagée depuis 2001 en s'engageant dans un Contrat de Territoire, outil issu du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) proposé par le Conseil général de Haute-Savoie.

Ce contrat d'un montant de **16,15 M€**, dont **9,90 M€** hors programme d'assainissement des eaux usées, représente une réelle opportunité pour continuer le travail réalisé en faveur des milieux naturels depuis plus de dix ans. Il est financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil général de Haute-Savoie, le SMDEA, le SIEM et le DETA du canton de Genève.

Le « Contrat de Territoire milieux aquatiques et terrestres du sud-ouest lémanique » est programmé sur une durée de 5 ans, de 2014 à 2019.

Ses 83 fiches actions répondent aux 6 principaux objectifs, déclinés en 20 sous-objectifs, assignés à ce contrat, à savoir :

- QUAL - Atteindre et préserver une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines
- RES - Assurer la gestion quantitative de la ressource en eau
- MIL - Préserver, restaurer et valoriser les milieux aquatiques
- RISQ - Assurer la gestion des risques naturels pour les biens et personnes
- COM - Communication, coordination et suivi
- FOR - Gérer durablement la forêt

Le programme d'actions permettra notamment de poursuivre la mise en œuvre des actions transversales d'amélioration de la qualité des eaux sur les cours d'eau du sud-ouest lémanique (pollution par les pesticides et des eaux pluviales, pollution bactériologique) et de préservation de la biodiversité (renaturation, aspects piscicoles, gestion des zones humides). Il visera également à poursuivre le travail engagé sur la connaissance de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant et de sensibilisation de la population.

Ce programme prend également en compte les nouveaux enjeux dégagés dans le cadre de l'étude Bilan de la première procédure, à savoir la lutte contre les espèces invasives ainsi que la restauration et renaturation des rives du Léman. Le futur contrat verra également l'intégration d'actions de gestion et de valorisation de milieux « terrestres », tels que les prairies sèches, les friches à molinie ou encore la forêt.

Tous ces projets seront toujours réalisés dans un esprit de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau, de la forêt et des autres milieux terrestres.



Première réunion du Comité de Territoire
11 décembre 2013 à Ballaison

Le Contrat de Corridors Biologiques Arve-Lac

Le dernier tronçon de l'Hermance canalisée à l'étude



Rappel

Sur 3,3 km, du pont des Soupirs au pont des Golettes, soit environ 25 % de son linéaire, le ruisseau de l'Hermance a été entièrement recalibré à la fin des années 50 présentant un profil type trapézoïdal avec une cunette béton en fond et des talus enherbés à pente raide. L'ensemble de ces travaux d'ordre hydraulique a entraîné la suppression du méandrage et la perte d'habitats biologiques (fosse, radier, sous-berges, végétation).



L'Hermance canalisée en aval du Pont du Centre

L'Hermance a d'ores et déjà fait l'objet de 2 chantiers emblématiques de restauration éco-morphologique sur la commune de Veigy-Foncenex réalisés dans le cadre du Contrat de rivières : environ 1 300 m dans la traversée du bourg de Veigy (2008) et 800 m entre le pont Neuf et le pont des Golettes (2010). Aujourd'hui, le SYMASOL souhaite poursuivre ces actions de restauration sur le linéaire intermédiaire, d'environ 1 200 m, entre le Pont du Centre de Veigy et le pont Neuf à la frontière Suisse.

Après plus d'une année d'études, le prestataire missionné par le SYMASOL a présenté en fin d'année 2013 son rapport d'Avant-projet permettant d'apprécier les futurs contours de l'Hermance sur ce secteur très agricole.

Ce projet doit répondre à de nombreux objectifs fixés conjointement par la commune et le SYMASOL :

- garantir le passage de la crue centennale sans risque de débordement sur le secteur d'études,
- renaturer/restaurer le tronçon rectifié et chenalisé de l'Hermance, en diversifiant les conditions d'écoulement, les habitats (faune et flore),
- recréer un cordon boisé en fonction des emprises foncières disponibles pour le projet tout en prenant en considération la gestion des espèces invasives (Renouées du Japon, Berce du Caucase...) présentes sur le secteur,
- protéger ou proposer le déplacement de la conduite d'eaux usées présente sur le secteur d'étude,
- rétablir la continuité biologique (notamment piscicole) entre les parties aval et amont,
- intégrer un cheminement piétonnier sur tout le tronçon d'études afin d'assurer la continuité pédestre amont / aval le long du cours de l'Hermance,
- assurer la pérennité de l'activité agricole sur le secteur d'études (traversée d'engins agricoles).

Nature du projet :

Le projet consiste donc à redonner un visage le plus naturel possible au cours de l'Hermance en intégrant l'ensemble des objectifs cités ci-avant. Pour cela, la section d'écoulement du futur tracé de l'Hermance sera élargie afin de contenir la crue centennale sans débordement et permettre une diversification du lit mineur, du lit moyen et des berges. Le tracé futur présentera donc une sinuosité reposant sur quelques anciens méandres encore cadastrés, une mosaïque d'habitats assurant une vie aquatique et terrestre sur l'ensemble du secteur d'études.

De nombreuses plantations dans le lit mineur (hélophytes), en pied de berges (saules et aulnes) et sur les talus (plantation d'arbustes et arbres de haut jet) viendront diversifier qualitativement les paysages, structurer le futur ruisseau et reconstituer une continuité écologique (trame verte et bleue).

La revégétalisation du secteur permettra également de prendre en considération la présence d'espèces exotiques envahissantes et plus particulièrement la Renouée du Japon, présente à l'amont du secteur d'études. Des aménagements permettront dès lors d'éradiquer l'espèce sur ce secteur et ainsi d'éviter sa propagation sur l'aval du bassin versant de l'Hermance.



Foyer de Renouée du Japon

Pour finir, à deux pas du centre de la commune, le projet prévoit également d'assurer la continuité piétonne entre l'amont et l'aval par la création d'un cheminement pédestre le long de l'Hermance offrant aux futurs usagers des conditions propices à la découverte et à la détente.

Ce projet d'envergure s'inscrit au titre de la mesure 48 du Contrat de Corridors Biologiques Arve-Lac, projet transfrontalier signé officiellement en novembre 2012. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de Haute-Savoie et le canton de Genève participent à hauteur de 80% au financement de ce projet.

Il convient désormais d'obtenir l'accord des 18 propriétaires riverains du projet et de déposer le dossier réglementaire au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) afin d'envisager le début des travaux en début d'été 2015.



Objectif « zéro pesticide » sur nos communes

Des évolutions importantes dans la réglementation française



L'arrêté du 27 juin 2011 avait déjà apporté une forte restriction sur l'usage de pesticides dans les lieux fréquentés par le public. Cependant, un réel tournant a été marqué par le vote d'une nouvelle loi en janvier dernier. En effet, cette loi interdit l'usage des pesticides :

- à compter de 2020, pour les personnes publiques, dans le cadre de l'entretien des espaces verts, de promenades ouvertes au public ;
- à compter de 2022, pour les jardiniers amateurs.

Cela implique une nette diminution de la mise sur le marché des pesticides.

Les agriculteurs ne sont pas concernés par cette loi mais il existe un objectif de réduction de 50% des pesticides pour les zones agricoles d'ici 2018. Cet objectif a été fixé par le Grenelle de 2008 et un plan national Ecophyto est aujourd'hui mis en œuvre pour pouvoir l'atteindre.

Les outils à disposition pour un désherbage alternatif dans les communes

La Charte régionale pour l'entretien des espaces publics

La charte a été créée en 2012 afin d'accompagner les collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche de réduction des pesticides pour l'entretien de leurs différents espaces publics (parcs, cimetière, terrains de foot). Il s'agit d'une charte qui repose sur le franchissement de 3 niveaux de progression sur l'usage des pesticides, sans délais imposés. Le dernier niveau est le « zéro pesticide » sur la commune.



Un collectif d'acteurs est présent pour apporter son aide à la commune signataire de la Charte. Le SYMASOL soutient notamment la commune sur les demandes de financements, les actions de communication auprès des habitants, la formation des agents. Il est épaulé de la DRAAF, la FRAPNA et la FREDON pour les retours d'expériences, les conseils techniques et les actions de communications.

Aujourd'hui 3 communes du territoire du SYMASOL ont signé la Charte. Il s'agit des communes de Chens-sur-Léman et d'Anthy-sur-Léman qui ont été les premières signataires du département. Elles ont été rejointes en 2014 par la commune d'Yvoire. On compte aujourd'hui 7 communes adhérentes sur le département de la Haute Savoie et 111 collectivités à l'échelle de la région Rhône-Alpes.

Formation des agents techniques

La réglementation actuelle oblige les agents des collectivités à disposer d'un certificat les autorisant à acheter et utiliser les pesticides à compter du 1er octobre 2014 : le Certiphyto.

Le SYMASOL en partenariat avec la commune d'Anthy-sur-Léman a mis sur pied deux sessions de formations pour l'obtention de ce certificat. Au total, 16 communes et 39 agents ont été concernés par ces formations. Suite à ces formations et à la demande des agents, une matinée de démonstration de matériels de désherbage alternatif a été organisée le 3 juin sur la ville de Douvaine avec l'aide de la FRAPNA et des services techniques. Près de 50 personnes ont participé à cet événement.



Désherbeur thermique

Journées de sensibilisation du grand public

La communication vers le grand public reste le maillon essentiel pour une bonne compréhension du changement des pratiques d'entretien des espaces publics. En effet, les habitants souhaitent ou sont habitués à voir des trottoirs et des espaces verts bien entretenus.

La nature spontanée peut donc être synonyme d'abandon d'une zone par les services techniques. Dans ce sens, plusieurs journées ont été organisées en ce printemps 2014 dans les communes signataires de la Charte régionale avec le soutien de nos partenaires (Agence de l'eau RMC et CG74). L'objectif est de faire connaître les nouveaux objectifs d'entretien de la commune et les méthodes alternatives aux pesticides qui sont mises en place pour préserver le cadre de vie des habitants.



Journée du 24 mai 2014 à Chens :
Mme MORIAUD (Maire de Chens-sur-Léman),
M. DE PROYART (Adjoint).

Témoignage



De gauche à droite :
Mme Collomb, M. Kung (Maire d'Yvoire),
Mme Thiollay et M. Sailly

La commune d'Yvoire a signé en février 2014 la charte régionale. Suite aux dernières élections municipales, c'est une toute nouvelle équipe qui a pris ses fonctions avec M. Kung en tant que maire. La mise en place de pratiques alternatives à l'usage des pesticides sur les espaces publics reste cependant une priorité de la commune. En effet, la suppression des pesticides à terme est en cohérence d'une part, avec la sensibilité environnementale de la nouvelle municipalité et son souhait de maintenir le label « villages fleuris » avec ses quatre fleurs. D'autre part, le maire et son équipe souhaitent aller plus loin dans leur démarche en portant un projet global d'amélioration du cadre de vie du village. Dans ce contexte, l'élaboration du plan de désherbage communal va ainsi très prochainement démarrer.

Création - Concertation - Réalisation

Retour sur les derniers chantiers

Zooms sur 3 chantiers

Création d'un sentier d'interprétation sur le marais de la Bossenot (commune d'Allinges)

Situé en contrebas du bloc erratique de la « Pierre du Diable » sur la commune d'Allinges, le marais de la Bossenot est une zone humide inscrite au réseau NATURA 2000 « Zones humides du Bas-Chablais ».

En effet, ce milieu dont la superficie totale est d'environ 41 ha, renferme des habitats et espèces rares et menacés. Au niveau du foncier, 77% du marais est la propriété de la commune d'Allinges.

Pour mettre en valeur ce site et permettre de sensibiliser le grand public à la préservation de ces milieux naturels et sensibles, un projet de sentier a vu le jour en partenariat avec la commune d'Allinges, l'Office National des Forêts, l'Association communale de chasse de la commune (ACCA) et le conservatoire des espaces naturels de Haute Savoie (ASTERS).

Le sentier consiste à faire une boucle sur un secteur où la diversité floristique y est la plus importante. C'est également un secteur sur lequel des travaux de gestion sont réalisés par le SYMASOL depuis 2008.



Création de mares



Réalisé au cours de l'hiver 2012-2013, ce sentier long de près d'un kilomètre accueille tous les jours un public de promeneurs. Différents aménagements en bois ont été mis en place pour franchir les parties les plus humides.

Le marais de la Bossenot ne possède pas de secteur en eau de manière permanente. Aussi pour permettre aux amphibiens et libellules d'être plus présents sur le site, deux mares ont été creusées. En 2014, de nombreuses pontes de grenouilles ont déjà été observées sur l'une d'entre elles.

Le montant total des opérations d'aménagement du sentier et du parking situé en début de parcours est de : 87 227 euros HT.

Les partenaires financiers de ce projet ont été nombreux : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général 74, l'Etat et l'Europe. Le taux d'aide a ainsi été de 80% pour l'aménagement du sentier.

Plan du site et du sentier



- Légende**
- 📍 Panneau d'information
 - P Parking
 - ▲ Poteau directionnel
 - ★ Pupitre thématique
 - Passerelle en bois
 - Sentier
 - ⬜ Site Natura 2000

Sensibilisation - Communication du contrat de rivières

aux objectifs multiples ...



Mise en place de troncs d'arbres abattus sur place en guise de protection de pied de berge



Digue en rondins de bois

Protection de la Maison Familiale et Rurale contre les inondations (commune de Margencel)

Plusieurs études réalisées dans le cadre du contrat de rivières ont montré que le Redon était susceptible de déborder sur le secteur de la Maison Familiale et Rurale, située en contrebas du collège Théodore Monod.

Le principe des aménagements réalisés par le SYMASOL en octobre et novembre 2012 visait à diminuer le risque d'apparition de facteurs aggravant (embâcles, érosions de berges...) et à augmenter la sécurité face aux risques de débordement.

Afin de préserver ce cours d'eau naturel avec un fort intérêt pour la faune piscicole, la mise en place de techniques de génie végétal a été retenue. La protection des talus très pentus et érodés, risquant de glisser lors de crue et de créer des bouchons, a été réalisée par l'installation de rondins de bois en pied de berge, apport de terre et plantation d'arbres

et arbustes visant à renforcer la tenue de la berge.

La protection de berge existante en enrochements au droit des bâtiments de l'école, en mauvais état et risquant de créer des obstructions par délitement, a été reprise sur sa partie aval mais remplacée par un adoucissement de la pente et des plantations sur sa partie amont.

Sur l'amont du secteur, le site de la Maison familiale est aujourd'hui protégé des risques de débordement du Redon grâce à la création de digues en matériaux naturels sur la plus grande partie du linéaire (digue en rondins de bois et merlon de terre argileuse avec plantations).

Ces travaux, d'un montant de 92 560 € HT (maîtrise d'œuvre comprise), ont bénéficié de l'aide de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de Haute-Savoie.

Aménagements hydrauliques à l'aval de Bonnaitrait (commune de Sciez)

Le ruisseau de Bonnaitrait, situé en contre-bas du hameau de Bonnaitrait et exutoire du réseau d'eaux pluviales de ce hameau et des routes départementales D 25 et D 1005, présentait dans sa partie basse des problèmes de stabilité. Chaque crue induisait des phénomènes d'érosion au droit du lotissement des Cyclades, qui menaçaient les terrains attenants.

Fin 2012, des travaux de gestion des débits de crue et de lutte contre l'érosion sur la partie aval de ce cours d'eau ont été réalisés pour résoudre les dysfonctionnements existants.

Ces travaux, d'un montant de 112 015 € HT (études comprises) ont consisté à mettre en œuvre, à l'amont du ruisseau de Bonnaitrait, un bassin de rétention et des terrasses pour maîtriser les débits de crue. Les eaux arrivant du hameau et des routes départementales sont maintenant tamponnées par le bassin et peuvent s'évacuer par cascades sur les terrasses avant de rejoindre la prairie, limitant ainsi les débits et donc les forces érosives sur le ruisseau.

Le cours d'eau a pour sa part été aménagé de sorte de diminuer sa pente et d'élargir son emprise, afin d'étaler les écoulements en cas de crue et limiter les risques d'érosion.



La végétation herbacée semée sur les berges basses permet aujourd'hui un entretien limité du cours d'eau, avec une gestion différenciée (intervention en alternance d'une berge à l'autre) tous les 2 à 3 ans. Les arbres plantés en haut de berge viennent compléter la palette végétale.

Ces aménagements ont pu être réalisés grâce à la mise à disposition des terrains du Conservatoire du Littoral et du Conseil général de Haute-Savoie.

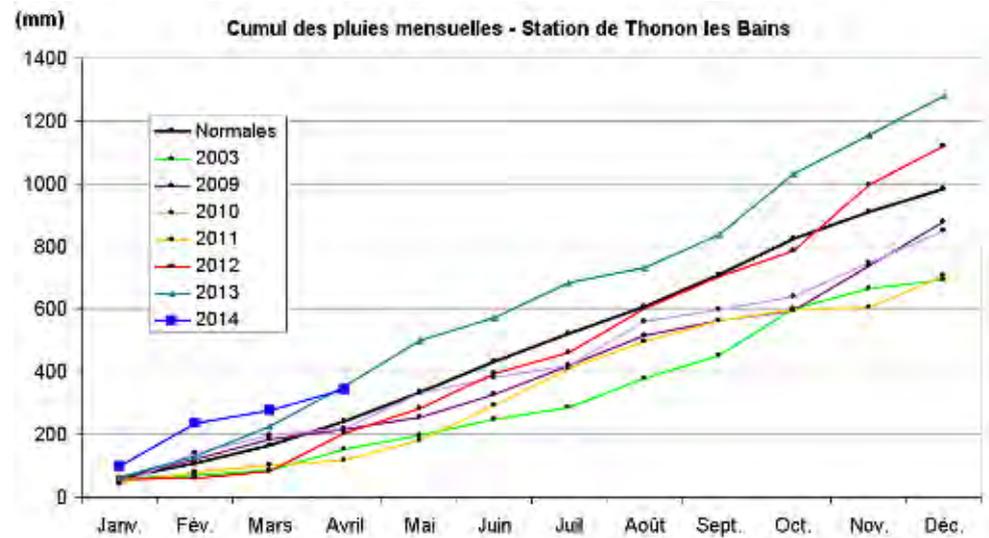
- 1-2. Bassin de rétention avant (1) et après travaux (2).
A noter son évolution en milieu naturel avec le développement d'une végétation hygrophile spontanée.
3. Elargissement et augmentation de la section d'écoulement du ruisseau de Bonnaitrait

Observatoire de la Ressource en Eau

Evolution de la Pluviométrie de 2003 à 2014

En 2013, on observe une pluviométrie annuelle de 1 279 mm. C'est un maximum qui n'a jamais été atteint d'après les données disponibles de la station météorologique basée à Thonon-les-Bains, soit à compter de 1990. Le suivi départemental des eaux souterraines mentionne pour 2013 une situation pluvieuse extrême qui n'a pas été rencontrée depuis 45 ans.

Enfin, le suivi de l'observatoire fait apparaître les deux dernières années comme étant excédentaires par rapport aux normales de la station (1990-2005).



Source : Météofrance, station INRA

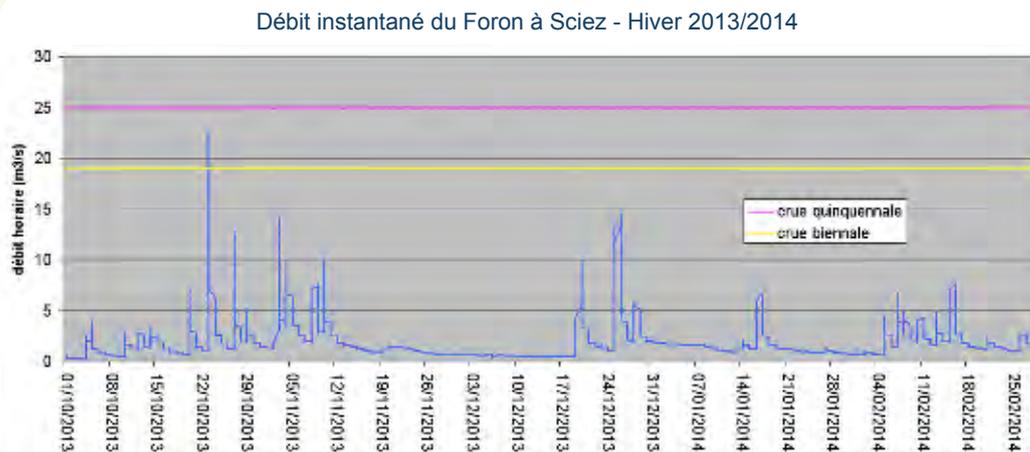


Novembre 2013, champs agricoles inondés sur la commune de Sciez-sur-Léman.

Débits des cours d'eau

La conséquence de ces fortes précipitations a été bien sûre de faire augmenter les débits des cours d'eau allant jusqu'à créer plusieurs épisodes de crues notables.

En effet, à compter d'octobre 2013, les pluies ont été abondantes. Le pic de crue le plus significatif sur le territoire a été observé le 23 octobre 2013.



Le graphique ci-contre affiche un dépassement des 20 m³/s à l'échelle de l'heure sur le Foron. Ce chiffre est proche d'un épisode de crue quinquennale (crue qui est susceptible de se produire tous les 5 ans).

A noter que le mois d'octobre 2013 a également présenté un débit mensuel des plus élevés depuis le démarrage de la station de suivi du Foron en 1971. Habituellement, les cours d'eau du territoire du sud-ouest lémanique présentent des niveaux de hautes eaux de décembre à avril.



Site NATURA 2000 "lac Léman" Directive Oiseaux Point sur l'avancement des actions

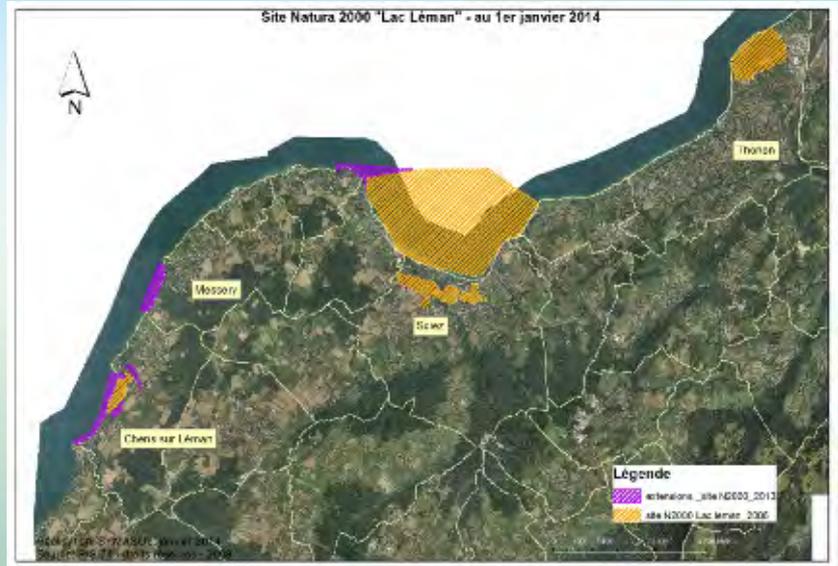


RAPPEL : Qu'est-ce que le réseau NATURA 2000 ?

En application des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », un réseau composé de sites naturels a été mis en place sur toute l'Europe avec pas moins de 1 700 sites NATURA 2000 en France. Ce réseau a pour objectif de maintenir et de valoriser la richesse biologique de certains sites naturels (zones humides dans le Chablais) tout en tenant compte des activités socio-économiques.

Projet d'extension du site et de désignation au titre de la Directive « Habitats ».

Dans le cadre de la mise en œuvre des préconisations du document d'objectifs (DOCOB) validé en février 2012, un dossier a été monté auprès des services de l'Etat pour une demande d'extension du site lac Léman (Cf carte ci-dessus). Une consultation officielle de l'ensemble des collectivités concernées a été faite par les services de l'Etat sur le deuxième trimestre de 2013. L'ensemble des communes concernées ont émis un avis favorable sur ce projet d'extension. Le dossier suit donc son cours pour un avis définitif de l'Europe.



Etudes de connaissances des espèces du site

Plusieurs études ont été réalisées en 2013 et d'autres sont en cours pour approfondir les connaissances sur :

- des espèces atypiques du site NATURA 2000 comme le Milan royal (programme national),
- des espèces autrefois présentes sur le littoral lémanique mais disparue aujourd'hui comme le Pic mar,
- des espèces que l'on rencontre communément sur le site mais dont la répartition est à préciser sur certains secteurs comme le Sonneur à ventre jaune (Cf page 8).

En ce qui concerne le Milan royal, le secteur d'étude a porté sur la forêt de Ripaille. Malgré la présence d'un couple ces dernières années, celui-ci n'a pas été revu. Par ailleurs, le Pic mar que l'on supposait revenu sur le littoral n'a pas été observé ni entendu en 2013.



Pic Mar



Milan royal



Arrachage manuel du solidage par l'association du LIEN (juillet 2013)

Gestion des milieux

Le domaine de Guidou fait l'objet d'une gestion concertée entre différents acteurs qui est coordonnée par le Conservatoire du Littoral, propriétaire du domaine.

Le SYMASOL en tant que structure porteuse du site lac Léman a pris en charge les travaux de gestion annuels et préexistants sur le secteur de Guidou. Ces travaux de type agricoles (fauchage, broyage) ont pour objectifs :

- de maintenir le milieu ouvert et favoriser le maintien ou retour d'habitats et d'espèces rares,
- de lutter contre les espèces envahissantes comme le solidage.



Classe de l'école primaire d'Excenevex

Actions de sensibilisation et d'information du public

Le document d'objectifs (DOCOB) élaboré sur le site lac Léman comporte différentes actions de sensibilisation. Celles-ci permettent de faire connaître au public la richesse faunistique et floristique qui existe sur le site et d'aborder la préservation des milieux naturels. Le SYMASOL a ainsi mis sur pied des animations en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO 74) pour les établissements scolaires sur l'année 2013/2014. Au total, 6 classes du CE2 au CM2 ont bénéficié de 3 animations conduites par la LPO et qui ont été prises en charge par le SYMASOL, lui-même subventionné. Le thème de ces animations est « Les oiseaux du lac ». Cette action de sensibilisation des scolaires sera renouvelée pour l'année 2014/2015 avec un nombre de total de 8 classes pouvant s'inscrire à ce programme d'animations.



Observatoire ornithologique du domaine de Guidou

Afin de créer des conditions d'observations idéales pour des animations auprès des scolaires et le grand public, un observatoire ornithologique en bois a été créé en février 2014 sur le domaine de Guidou. Ce site est approprié pour cette activité puisqu'il comporte une mare permanente et représente une zone fréquentée par les oiseaux hivernants et migrateurs. Le montant de cet aménagement a été de 16 658 euros HT. L'observatoire a été financé à 100% par l'Etat et l'Europe dans le cadre de l'animation du site lac Léman. L'ouvrage se situe le long du sentier du Conservatoire du Littoral et est libre d'accès toute l'année pour les promeneurs.

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Description : Ce petit crapaud mesure 4 à 5 cm de longueur ; il présente une face dorsale terne, marron grisâtre émaillée de pustules éparses qui lui permettent de se confondre avec l'environnement et d'une face ventrale **jaune vif** tachée de noir.

Habitat

Trouvé jusqu'à 1200 mètres d'altitude, leurs milieux préférés sont des lieux ouverts, ensoleillés, des points d'eau peu profond souvent avec peu de végétation (étangs, mares, forêts, eaux peu profondes, ruisseaux...). Il se plaît également dans les ornières en eaux créées par les engins agricoles (à ne surtout pas boucher !)

Mœurs

Quand il est dérangé ou agressé, il présente un comportement défensif : c'est le **réflexe d'Unken**. Les animaux ainsi dérangés s'arc-boutent sur leur dos et **présentent leur face ventrale de couleur vive** à leur assaillant en guise de message d'avertissement (attention toxique !).

Reproduction

La reproduction a lieu de mai à juillet, immédiatement après la sortie d'hibernation. Pondus par paquets de 10 ou 20, les œufs sont accrochés aux plantes aquatiques par la femelle après la fécondation. Les œufs éclosent une dizaine de jours plus tard et le développement larvaire environ deux mois.

Statut réglementaire

En France, l'espèce est protégée au niveau national. Les évaluations réalisées par le Comité français de l'UICN et le Muséum National d'Histoire Naturelle montrent que **le sonneur à ventre jaune fait partie des sept espèces d'amphibiens menacées sur le territoire métropolitain** (catégorie "espèce vulnérable").

C'est une espèce prioritaire de la Directive Européenne Habitats Faune et Flore - NATURA 2000.

Il est, heureusement, encore bien présent dans le Chablais.



En bref

3^{ème} trimestre 2014 :

- **Travaux :** réalisation des travaux d'aménagement du ruisseau des Léchères au pont du Tanoz (Chens-sur-Léman), de protection contre les inondations sur les communes de Massongy et Loisin, d'aménagements hydrauliques sur le coteau viticole du Crépy (Loisin), de protection contre l'érosion d'une berge du Redon (protection des ouvrages d'adduction des fontaines de Margencel) ;
- **Maîtrise d'œuvre :** lancement de l'étude de restauration du ruisseau des Fossaux (Anthy-sur-Léman) ;
- **Etudes :** lancement de l'inventaire des zones humides du sud-ouest lémanique ;
- **Actions agricoles :** établissement du dossier de Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et travail avec les agriculteurs sur les solutions alternatives à la diminution de l'utilisation des pesticides ;
- **Gestion des zones humides :** réalisation des travaux de gestion des marais des Froidets (Chens-sur-Léman), de Ballavais (Loisin) et des Mermes (Veigy-Foncenex).

4^{ème} trimestre 2014 :

Sensibilisation : établissement d'un document explicatif et de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales.

Renseignements

Directeur de la publication :

Gil THOMAS

Date de la parution et dépôt légal :
3^{ème} trimestre 2014

Numéro ISSN : 1952 - 9384

Conception/réalisation : SYMASOL

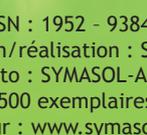
Crédit photo : SYMASOL-ASTERS

Tirage : 2 500 exemplaires

En ligne sur : www.symasol.fr



Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique
110, chemin des Mouilles - 74550 PERRIGNIER
Tél. 04 50 72 52 04 - Fax 04 50 72 17 48



Ce numéro est réalisé avec le concours
des partenaires financiers



A l'heure du renouvellement ou de la confirmation des élus en charge de la politique environnementale à mettre en œuvre pour l'avenir de nos territoires ruraux et périurbains, il est légitime de rendre hommage et saluer le travail accompli par tous ceux qui ont consacré du temps à l'aménagement de notre Chablais menacé. Merci à tous les acteurs du Symasol qui animent cette structure à qui nous devons toutes les mesures concrètes et visibles qui permettent d'affirmer aujourd'hui que la sauvegarde environnementale du Chablais Ouest est en bonne voie et maîtrisée.

L'esprit d'analyse, le réalisme, le pragmatisme et la qualité visionnaire du Président fondateur Jean-Claude REYNAUD et de ses successeurs Jean NEURY et Gil THOMAS mettent nos populations à l'abri d'événements redoutés dus à l'insécurité longtemps ressentie aux abords de l'Hermance, du Redon et du Pamphiot. L'aménagement, la renaturation et l'entretien des berges des cours d'eau offrent désormais une image revalorisée de nos paysages, éléments identitaires de nos régions orientées vers un tourisme doux.

Treize ans d'actions au service du Chablais, la signature d'un premier contrat de rivières échu le 31 décembre 2012, la contractualisation d'un nouveau projet de Territoire, la gestion des espaces protégés tels que NATURA 2000, sont autant d'outils qui ont permis d'agir avec efficacité et durabilité sur les zones si sensibles et indispensables à l'équilibre hydraulique que sont les marais de la Bossenot, aujourd'hui devenu sentier d'interprétation et tant d'autres milieux riches de faune et de flore patrimoniales.

Au-delà des démarches visant à lutter contre les aléas naturels, le Symasol autorise chacun à se réapproprié ce bien commun resté dans l'indifférence ou mal exploité que sont les rivières, à en comprendre le fonctionnement, la nécessité de respecter ce réseau artériel en veillant à ne pas l'appauvrir et assurer un débit minimum, interdire les prélèvements sauvages et préjudiciables à toute vie aquatique.

D'un point de vue réglementaire, il faut relever que les actions du Symasol sont inscrites et reprises par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), document de planification supra communal, qui confère à cette structure syndicale constituée des communautés de communes des Collines du Léman et du Bas-Chablais une légitimité reconnue pour assurer la veille et le contrôle de l'évolution de nos milieux naturels. Le Symasol, véritable plus value pour le Territoire, développe un volet communication assurant à chacun une connaissance utile de l'état fragile de nos espaces naturels sensibles.

En 2014, tout citoyen peut prendre conscience de ce nouvel état d'esprit collectif, qui modifiera positivement nos comportements rappelant que l'objectif final est la protection de la ressource en eau.

Merci au Symasol, une chance pour le Chablais Ouest et un exemple pour les territoires voisins.

Jean-Pierre FLLION

Ancien Président de la CC des Collines du Léman

